

**DECISION n° 2025/066**

**PORTANT VIREMENTS DE CREDITS POUR DEPENSES  
ET RECETTES T D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE  
2025 DU BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE**

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10, L. 5216-5, L. 2322-1, L.2322-2 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D2020200716-7 portant délégation de compétences au Président de la Communauté de Communes des Villes Soeurs Parc pour la mandature 2020-2026

Vu la délibération n° 20250415-4 du Conseil communautaire du 15 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025 du budget annexe Développement Economique,

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M57 ;

**Contexte**

Afin de corriger une anomalie dans l'enregistrement comptable du dépôt de garantie versé par ETPN- Ecole des Travaux Publics de Normandie (titre 2024/19) au titre de la location des parcelles à usage non agricole ZE 149-152-156-157-164-165-166-167, sises à Saint Quentin Lamotte ; à imputer à l'article 165 « Dépôts et Cautionnements reçus » et non à l'article 275 « Dépôts et cautionnements versés »

**DECIDE**

Article 1er : de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget Développement Economique :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chapitre 27</b>				
Compte 275 – Dépôts et cautionnements versés		+ 4 000.00 €		
<b>Chapitre 16</b>				
Compte 165 « Dépôts et cautionnement reçus »				+ 4000.00 €

Article 2 : de rendre compte de l'emploi de ces virements de crédits à la première réunion du Conseil Communautaire qui suit l'ordonnancement de ces dépenses.

Article 3 : Le Président et le comptable public assignataire de Eu sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

FAIT à Eu, le 18 juillet 2025

Le Président

Envoyé en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Acte certifié exécutoire à Eu,

Eddie FACQUE

Le Président,

